



TRESORERIE

adresse de correspondance
Avenue des Arts 30
1040 BRUXELLES

Paiements
Traitements et Pensions

Note aux Ordonnateurs

votre courrier du	vos références	nos références	annexe(s)
-------------------	----------------	----------------	-----------

Révision de l'échelle de traitement DT3

Madame, Monsieur l'Ordonnateur,

L'article 18 de l'Arrêté Royal du 10 août 2005, relatif à la carrière du Niveau D des agents de l'Etat et portant diverses dispositions en matière de mesures de compétences et de formations certifiées, prévoit **un ajustement de l'échelle de traitement DT3 à partir du 1^{er} septembre 2006.**

Le service Paiements (SCDF) – Traitements ajustera **automatiquement** le traitement de septembre 2006.

En annexe, vous trouverez une liste des agents de votre institution qui sont concernés par cet ajustement.

Cette liste est basée sur les données dont disposaient nos services pour le paiement de juin 2006.

Nous vous prions de vérifier si tous les agents mentionnés sur la liste ont bien droit à cet ajustement d'échelle de traitement. Les agents ne bénéficiant pas de cet ajustement doivent être rayés de la liste.

Veuillez également compléter les noms des agents ayant droit à cette révision quoique ne figurant pas sur la liste.

Des informations complémentaires concernant ce courrier peuvent être obtenues auprès de:

Prière de renvoyer les listes **avant le 16 août 2006** au
Service Paiements – Traitements
A l'attention de Mr. Eddy De Prée
Avenue des Arts 30
1040 Bruxelles

Nous vous remercions de votre collaboration.

Wilfried Van Herzeele
Administrateur Paiements